

Le Portugal a accepté de réduire ses droits de douane sur la graine de lin, les caoutchoucs synthétiques, le cuivre, le fil et les filés de fibre synthétique, les films et les appareils de réfrigération. Les droits sur la morue salée sont consolidés.

En retour, le Canada a consenti à consolider l'entrée en franchise des oranges, des amandes, des planches et des blocs de liège, des olives saumurées et des diamants non montés. Nous avons aussi accepté de consolider les droits sur les bouchons de liège et de réduire de 15 à 10 p. 100 les droits qui frappe les articles en liège.

Le Canada n'a pas entamé de négociations directes avec le Cambodge, mais il jouira de toutes les réductions que ce pays accorde à des pays tiers. Les résultats de ces négociations seront annoncés à une date ultérieure. D'autre part, nous avons mené à bonne fin nos pourparlers avec l'Espagne; les résultats de toutes les négociations effectuées par l'Espagne seront rendus publics sous peu.

Je voudrais maintenant déposer trois exemplaires de chacun des protocoles portant sur l'adhésion d'Israël et du Portugal à l'accord général, que le Canada a signés à Genève le 6 avril.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose les documents?

**Des voix:** D'accord!

### LA LOI SUR LES POSTES

#### MODIFICATIONS CONCERNANT LE TARIF SUR LES PUBLICATIONS CULTURELLES ET AUTRES

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes)** demande à déposer le bill n° C-88, loi modifiant la loi sur les postes.

**Des voix:** Expliquez-vous!

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Ce bill vise à donner suite à certaines recommandations qui figurent dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les publications et, plus précisément, à éliminer le tarif d'affranchissement pour distribution locale dans le cas de toutes les publications et à réduire le tarif dans le cas des publications d'ordre culturel et de certaines autres catégories spéciales, en accordant la franchise postale pour les 5,000 premiers exemplaires de ces publications.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

[L'hon. M. Hees.]

### QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

#### \*RELEVÉS DES RÉSERVES INDIENNES EN SASKATCHEWAN

##### Question n° 424—M. Howard:

En ce qui concerne M. Joseph Dreaver et les fonctions qui lui ont été confiées en vue de présenter les Indiens de la Saskatchewan au sujet de leur attitude et de leurs recommandations concernant les conclusions du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes pour les affaires indiennes: a) a-t-il fait un ou des rapports sur ses constatations et, dans le cas de l'affirmative, quelle en est la teneur, b) est-il tenu de faire rapport dans un certain délai et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails pertinents, c) quelles méthodes et règles suit-il dans son enquête et quel en est l'auteur, d) quelle sera la durée de ses fonctions, e) quels ont été ses frais de voyages, f) quels sont les noms des réserves qu'il a visitées pendant son enquête et à quelle date a-t-il visité chacune, g) a-t-il visité des groupements indiens et, dans le cas de l'affirmative, à quelles dates?

**L'hon. Mme Fairclough:** Voici la réponse à cette question:

a) Nous avons reçu un rapport provisoire, mais il est confidentiel.

b) D'autres rapports seront soumis périodiquement par M. Dreaver à mesure que l'étude avancera.

c) C'est à M. Dreaver qu'il appartient de déterminer les méthodes et règles à suivre lors de l'enquête.

d) Une année, ou jusqu'à ce que l'étude soit terminée, la période la plus courte étant applicable.

e) Les frais de voyage sont compris dans la rémunération à raison de tant par jour qui est payée à M. Dreaver.

f) M. Dreaver a visité les réserves de Big-River, Sandy-Lake, Muskeg-Lake, Wahpaton-Sioux, Red-Pheasant et Sweet-Grass. Nous ne connaissons pas pour l'instant les dates de ces visites.

g) Oui. M. Dreaver a eu des entretiens avec des membres des bandes d'Onion-Lake et de Meadow-Lake, avec un membre de l'exécutif de l'Association du traité de la reine Victoria, avec le comité exécutif de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, avec le président de l'Association des Indiens indépendants, avec des membres de l'exécutif des associations d'Indiens et de Métis de Battleford, de Regina et de Prince-Albert. M. Dreaver a également eu des entretiens avec des trappeurs indiens à Prince-Albert et avec des Indiens des réserves du Nord de la Saskatchewan à Buffalo-Narrows.